

Vonnas

Huit salariés "sans papiers" chez Georges Blanc: « Pas de pratiques illégales »

Lundi 2 mars, des employés du Groupe Georges Blanc ont été reçus pour un entretien préalable à un licenciement. Ils avaient été embauchés en fournissant une fausse identité. La préfecture a délivré des obligations de quitter le territoire français (OQTF) à leur encontre et a même demandé l'ouverture d'une enquête sur un réseau de trafic d'êtres humains.

Un problème humain, d'hommes en quête d'une vie meilleure. Un problème économique et social, celui d'entreprises qui ne trouvent plus de salariés pour des emplois difficiles et peu qualifiés. Et un problème judiciaire, celui des réseaux de passeurs et de fournisseurs de vrais ou faux papiers qui prospèrent sur la misère humaine. C'est en résumé « l'affaire » qui a été révélée le 28 février par nos confrères du *Monde*.

Il y a plusieurs années, sept ressortissants maliens et un Sénégalais, en situation irrégulière, ont été embauchés comme plongeur ou commis de cuisine par le Groupe Georges Blanc, composé de plusieurs restaurants et hôtels, essentiellement dans l'Ain.

Huit étrangers embauchés sous une fausse identité

« Comme pour chaque embauche d'étrangers non européens, notre service ressources humaines a envoyé leurs papiers à la préfecture. Ils ont été embauchés tout à fait légalement et, bien évidemment, déclarés, avec les mêmes salaires



Les huit salariés travaillaient dans le Village Blanc de Vonnas. Photo d'illustration Catherine Aulaz

et avantages que les autres», rappelle Laurent Rival, le directeur général du Groupe Georges Blanc.

« Mais au printemps 2025, le syndicat CNT (Confédération nationale des travailleurs.euses, NDLR) nous a écrit pour nous informer que nous embauchions sans le savoir des sans papiers, sous des alias. Ils avaient fourni de vrais papiers mais ne leur appartenant pas. Le syndicat souhaitait notre appui pour qu'ils soient régularisés sur la base d'un arrêté de Bruno Retailleau du 21 mai 2025 classant la restauration comme métier en tension. »

« Nous sommes tombés de notre chaise quand le syndicat

nous a informés. Nous aurions pu les licencier, mais ces salariés donnaient toute satisfaction. Il y a une dimension humaine et nous avons aussi besoin d'eux, il faut le dire. Donc nous avons écrit des courriers de recommandation. Nous avons même fourni une salle pour des cours de français donnés par le Secours catholique », ajoute Laurent Rival.

Entre le 17 et le 20 octobre, les huit salariés ont alors déposé une demande d'admission exceptionnelle au séjour (*). Mais la préfecture a délivré des OQTF à leur encontre et le 10 février 2026, le Groupe Georges Blanc a reçu un courrier « demandant de les licencier ».

« Nous aurions pu les licencier »

Déjà mis à pied, sept des huit salariés ont été reçus le 2 mars pour un entretien préalable à un licenciement. Concernant leur situation administrative, ils auraient engagé un recours devant le tribunal administratif.

Contactée le 2 mars, la préfecture précise les raisons de son refus de régularisation : « Lors de l'examen de ces dossiers, il a été mis à jour des fraudes à l'identité, méthodiquement organisées depuis la région parisienne, faisant soupçonner l'existence d'un réseau de trafic

d'êtres humains. C'est sur ce motif qu'ont été pris les refus de séjour et que ces faits ont été portés à la connaissance du parquet de Bourg-en-Bresse via un signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, dans l'objectif de remonter ce réseau. »

« L'Ain ne manque ni d'écoles ni de main-d'œuvre »

« Régulariser ceux qui transitent par des réseaux de passeurs revient à encourager l'activité de ces mêmes réseaux et à privilégier l'importation de main-d'œuvre en situation irrégulière au détriment de la main-d'œuvre locale, qu'il s'agisse de chômeurs français ou d'étrangers en situation régulière. L'Ain ne manque ni d'écoles de formation ni de main-d'œuvre », ajoute Louis-Xavier Thirode, le préfet de l'Ain.

L'affaire suscite en tout cas un certain malaise au sein du Groupe Georges Blanc : « Nous respectons strictement la loi et les obligations sociales, et privilégions une approche responsable et humaine. Notre entreprise rejette fermement toute accusation de pratiques illégales, soucieuse de ne jamais participer à l'économie souterraine qui gangrène notre profession », assure Laurent Rival.

● Frédéric Boudouresque

(* En 2025, 55 demandes de régularisation exceptionnelle ont été traitées par la préfecture de l'Ain (tous motifs confondus). Sur ces 55 demandes, 34 ont reçu un avis favorable.

« Il y a un gros turnover dans ces métiers »

En mai 2025, de passage dans l'Ain, l'emblématique chef Thierry Marx, président confédéral de l'Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie (Umih), avait rappelé les difficultés du secteur en matière d'emploi : « Il nous manque 200 000 postes dans la profession en France. Et ce n'est pas parce qu'on offre un contrat de travail que nous allons avoir une réponse. Dans ce pays, il y a des problèmes multifactoriels : des problèmes de

mobilité et de logements. »

« On a du mal à recruter c'est certain, surtout pour des postes comme plongeur ou commis de cuisine, confirme Laurent Rival, le directeur du Groupe Georges Blanc. Car il faut aussi travailler le week-end. C'est un travail physique et un travail en coupé, comme on dit, quelques heures de midi à 15 heures puis le soir jusqu'à 23 heures. »

« Alors nous essayons d'apporter du confort à nos salariés en leur donnant un

week-end par mois ou une journée continue quand on le peut, car il faut rendre le métier attractif. »

« Nous essayons de fidéliser nos salariés. Déjà, de les garder, car il y a un gros turnover. Et à notre époque, beaucoup de jeunes préfèrent un CDD à un CDI. »

● F.B.

Laurent Rival, directeur exécutif du Groupe Georges Blanc.

Photo d'archives Catherine Aulaz

